

*Initiatives parlementaires*

Mon collègue a rédigé une déclaration que je voudrais lire aux fins du compte rendu. Le député de Perth—Wellington—Waterloo a déclaré: «Je remercie donc le gouvernement de m'avoir assuré que la question traitée dans cette motion fera l'objet d'une étude par un comité spécial, peu importe le résultat du vote.» On m'a également assuré qu'un comité de ce genre pourrait poursuivre ses travaux même advenant une prorogation moyennant un ordre de la Chambre.

Nous avons eu trois heures de débat. Il y a évidemment encore beaucoup à dire sur ce sujet. La communauté agricole doit être protégée. Les douaniers doivent pouvoir faire leur travail à la frontière; il le faut. Nous devons réduire le coût de l'application des mesures douanières à la frontière, ainsi que nous avons essayé de le faire. Nous devons faire en sorte que les services douaniers à la frontière soient aussi efficaces que possible.

Nous avons convenu que, quels que soient les résultats du vote ce soir, le comité spécial pour la création duquel le député de Perth a fait pression sera établi afin de veiller à ce que toutes les questions pertinentes soient examinées, à ce que nous puissions comprendre à fond cette question et à faire quelque chose de concret dans l'intérêt des agriculteurs de notre pays.

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion de mon collègue de Perth—Wellington—Waterloo. Je suis d'accord aussi avec le député qui m'a précédé et qui a entamé son intervention en disant qu'il appuie les offices de commercialisation et les autres méthodes de commercialisation ordonnée que nous appliquons au Canada avec d'excellents résultats. Mon parti appuie les offices de commercialisation.

Selon moi, cette motion d'initiative ministérielle est indirectement liée au soutien des offices de commercialisation. Je m'en tiendrai pour ma part aux produits laitiers, même si la motion parle aussi de la volaille.

Il appartient aux offices de commercialisation de nous donner des produits laitiers de qualité supérieure en abondance: la meilleure qualité à des prix raisonnables. Même si l'on tient compte de l'effet de l'inflation sur la valeur du dollar, le prix de l'alimentation au Canada demeure raisonnable, si on le compare aux prix observés dans d'autres pays. Il y a même eu une diminution des prix de certains produits ces quelques dernières années; il doit donc y avoir des régimes qui fonctionnent correctement et les offices de commercialisation doivent assurer une certaine stabilité.

J'éprouve un peu de nervosité lorsqu'on nous dit encore une fois que les négociations du GATT tirent à leur fin.

Il y a d'importants protagonistes en présence, mais 108 pays sont en cause. Le Canada ne pèse pas lourd dans ces négociations, mais il va certainement subir les effets de l'accord.

Notre parti a fait preuve de cohérence. Nous allons protéger les offices de commercialisation. Il n'est pas question de sacrifier le marché canadien. Le fait est bien établi. Je ne pense pas que les Canadiens veuillent que leur pays devienne pour le monde entier le déversoir de tous les produits laitiers et avicoles bon marché. Les offices de commercialisation s'efforcent de protéger le marché intérieur. Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent autre chose que la situation actuelle, car nous avons les meilleurs produits à prix raisonnable.

J'habite dans une ville frontalière. Je sais quel tort les achats aux États-Unis ont pu causer à ma région. Le phénomène que mon collègue aborde dans sa motion est l'un des grands coupables. Les courses outre-frontière ont eu des conséquences catastrophiques dans certaines localités situées près des États-Unis. Nous proposons périodiquement des solutions à la Chambre, mais il ne s'est toujours rien fait de sérieux pour régler le problème.

L'article le plus récent que j'aie lu sur la question a paru dans un journal torontois hier. On y dit que les achats outre-frontière sont à la hausse. Ceux qui seraient tentés de croire que nous avons réglé le problème feraient mieux d'y regarder à deux fois.

Le problème, avec l'importation de produits laitiers et de volailles sous le régime de ce permis général d'importation, c'est que quelqu'un peut faire entrer pour 20\$ de ces produits aussi souvent qu'il veut. On peut imaginer qu'il pourrait franchir le pont plusieurs fois par jour en rapportant chaque fois des produits pour une valeur de 20\$. Et s'il est accompagné de son voisin, ce dernier a bien sûr lui aussi le droit d'en rapporter pour 20\$. Cela ferait 40\$ de lait, par exemple. Cela fait beaucoup de lait. Et il est censé rapporter ce lait pour sa consommation personnelle. Je me pose parfois des questions.

Le fait est qu'il paierait une taxe sur cet achat, je suppose, s'il voulait se conformer rigoureusement à la loi, mais une taxe de 10 p. 100 sur des produits laitiers donne un montant de 2\$. On a coutume à la douane de laisser passer les taxes de plus ou moins 2\$. Rien n'incite à ne pas rapporter de ces produits aussi souvent qu'on veut. Cela a de très graves répercussions sur l'industrie laitière de notre pays et bien sûr également sur l'industrie de la volaille. On laisse parfois passer des montants plus élevés. Parfois on ne s'en tient pas uniquement à un montant de 2\$. Quand le poste de douane est très occupé, vous pouvez imaginer ce qui arrive. On vous fait signe de